

**DECRET N° 2007-218 DU 21 MAI 2007**

Portant démission du Gouvernement de  
Monsieur Edgard C. ALIA, Ministre de  
l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des  
Collectivités Locales, élu député à l'Assemblée  
Nationale.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du Gouvernement et les décrets n°s 2006-622 du 29 novembre 2006 et n° 2007-002 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret n° 2007-211 du 20 mai 2007 chargeant Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI, Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances de l'intérim du Président de la République pour compter du 20 mai 2007 ;
- Vu** la lettre n° 0484/MISPCL/SP-C du 21 mai 2007 portant démission de Monsieur Edgard C. ALIA, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Collectivités Locales, élu député à l'Assemblée Nationale ;

**DECRETE :**

**Article 1er** : Est constatée pour compter du 21 mai 2007 conformément aux dispositions des articles 16 et 27 de la loi 94-015 du 27 juin 1995 définissant les règles particulières pour l'élection des membres de l'Assemblée Nationale, la démission de Monsieur Edgard C. ALIA, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Collectivités Locales, élu député à l'Assemblée Nationale pour la cinquième législature.

**Article 2** : Le présent décret qui prend effet pour compter du 21 mai 2007, abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment celles du décret n° 2006-613 du 19 novembre 2006 uniquement en ce qui concerne l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 mai 2007

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent, le Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances chargé de l'intérim,



**Pascal Irénée KOUPAKI.-**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 AUTRES  
MINISTÈRES 23 SGG 4 DGBM -DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3  
GCOMB - DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP  
2 JO 1.